



Surveillance



SURVEILLANCE PONCTUELLE

Il est possible de mettre en place un système de surveillance ponctuelle pour le site. Les surveillants peuvent être affectés au skateparc en tout temps ou seulement durant les heures de fort achalandage. Il peut être intéressant de combiner les services de surveillance à d'autres services, par exemple la présentation de cours ou de sessions d'initiation.



SURVEILLANCE SPORADIQUE

S'il est jugé peu approprié d'engager un surveillant à plein temps, différents services peuvent être mis à contribution pour assurer que l'exploitation du skateparc se passe bien. Des policiers, des intervenants jeunesse, des employés de la municipalité ou des employés des maisons des jeunes peuvent faire des visites sporadiques en ce sens.



HEURES D'OUVERTURE

Compte tenu du bruit possible et des attroupements, la municipalité peut restreindre les heures d'ouverture à sa convenance et selon les demandes ou les plaintes des résidents à proximité. Il est conseillé d'offrir les mêmes heures d'ouverture que dans l'ensemble des parcs de la municipalité afin d'assurer une uniformité qui évitera toute confusion.

Les heures d'ouverture d'un skateparc vont généralement de 8 h à 21 h 30 ou 22 h. Il faut tenir compte du lieu (quartier résidentiel, parc, terrain éloigné, etc.) et de la réglementation d'ensemble des parcs municipaux. Le skateparc doit cependant être fermé après le coucher du soleil s'il n'est pas éclairé.